

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical  
du vendredi 12 avril 2019**

**Etaient présents, excusés Mmes et MM. Les délégués :**

**Communauté de Communes Brenne - Val de Creuse**

Nom	Prénom	Observations
BERNARD	René	
DEJOLLAT	Daniel	
GOMBERT	Annick	Remplacée par un membre suppléant M. CHEZEAUX Jean-Louis
HERVO	Dominique	Remplacé par un membre suppléant M. CHAMPIGNY Daniel
JACQUET	Alain	
LIAUDOIS	Michel	
MERLOT	Claude	
PINLON	Roland	
PLANTUREUX	Guy	Remplacé par un membre suppléant M. GUILLOT Jean-Paul
STERVINO	Frédéric	Remplacé par un membre suppléant M. DEFEZ Gérard
VACHAUD	Edith	
CIRET	Didier	Membre suppléant - Excusé
MOINEREAU	Marie-Thérèse	Membre suppléant - Excusée

**Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse**

Nom	Prénom	Observations
ARNAUD	Jean-Paul	A donné pouvoir à M. SCHMITT Jean-Marc
BLIN	Jean-Claude	
BONNET	Maurice	
GIRAUD	Jocelyne	
MONÉ	Jean-Michel	Excusé
NANDILLON	Jean-Pierre	
SCHMITT	Jean-Marc	

**Communauté de Communes Marche Occitane - Val d'Anglin**

Nom	Prénom	Observations
BAILLARGEAT	Bertrand	
BOURGOIN	Marcel	
GOURLAY	Philippe	
LAROCHE	Laurent	Remplacé par un membre suppléant M. NEVIERE Alain
LÉON	Michel	
CAILLERE	Alain	Membre suppléant
GARCIA	Martine	Membre suppléant

### Communauté de Communes Cœur de Brenne

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	
BURDIN	Maurice	Remplacé par un membre suppléant Mme MELIN Annick
CAMUS	Jean-Louis	
MARCQ	Jean-Louis	
PROT	Simone	Membre suppléant - Excusée

### Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	
VIDAL	Claude	
VILLIERE	Chantale	
RIAUTÉ	Jean-François	Membre suppléant - Excusé

### Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	
SIKORA	Antoine	Membre suppléant

### Communauté de Communes Châtillonnais en Berry

Nom	Prénom	Observations
VERON	Pierre	

### Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse

Nom	Prénom	Observations
CARPENTIER	Jean-Claude	

#### Assistaient également à la réunion :

- M. VANGAEVEREN Jean-Philippe, Trésorier
- M. BARBEY Bruno, Directeur de la Fédération Départementale de pêche
- MM. MAZEROLLES Alban, FIORE Romain, Mme TRINQUART Anaïs, techniciens de rivières et Mme VERITE Marie-Laure, secrétaire - comptable du SMABCAC

#### Ordre du Jour :

- Approbation du Compte-rendu de la réunion du 15 mars
- Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018
- Affectation des résultats
- Vote du Budget Primitif 2019
- Point sur les 3 Bassins Versants
- Renouvellement des 2 postes de techniciens de rivières
- Délibérations

Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président du S.M.A.B.C.A.C., ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mars :**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, des observations ou des modifications à apporter au compte-rendu de la réunion du 15 mars 2019. Le Comité syndical n'apporte pas de remarque et approuve le compte-rendu.

### **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 :**

Monsieur Jean GUIGNEDOUX présente le **Compte Administratif 2018** qui s'équilibre avec le **Compte de Gestion** présenté par M. VANGAEVEREN – Trésorier de Le Blanc.

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	269 418.73 €
	Recettes :	268 942.48 €
	Déficit :	476.25 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	50 336.62 €
	Recettes :	102 553.83 €
	Excédent :	52 217.21 €

Les comptes de l'année 2018 ont été approuvés à l'unanimité.

### **Affectation des résultats**

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2018, le Comité Syndical décide de reporter les montants suivants au budget 2019 :

002 - Déficit de fonctionnement cumulé :	476.25 €
001 - Excédent d'investissement cumulé :	52 217.21 €

### **Vote du Budget Primitif 2019**

Monsieur le Président présente le budget pour l'année 2019, lequel se résume ainsi :

### Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
002 – Déficit à reporter	476.25	73 – Impôts et taxes	277 824.38
011 – Charges à caractère général	357 270.00	74 – Dotations et participations	270 227.87
012 – Charges de personnel, frais assimilés	142 180.00	76 – Produits financiers	35.00
65 – Autres charges de gestion courante	17 320.00	042 – Amortissements	5 037.75
66 – Charges financières	2 780.82		
023 – Virement à la section d'investissement	19 709.68		
042 - Amortissements	13 388.25		
<b>TOTAL</b>	<b>553 125.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>553 125.00</b>

### Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
20 – Immobilisations incorporelles	20 000.00	001 - Excédent d'investissement reporté	52 217.21
21 – Immobilisations corporelles	19 000.00	Opération d'équipement n° 70	2 208.75
Opération d'équipement n° 71	15 000.00	Opération d'équipement n° 71	14 400.00
Opération d'équipement n°73	90 000.00	Opération d'équipement n°73	72 000.00
16 - Emprunts	18 337.75	10 - Dotations	1 817.90
020 – Dépenses imprévues	8 366.29	021 - Virement de la section de fonctionnement	19 709.68
040 - Amortissements	5 037.75	040 - Amortissements	13 388.25
041 - Opérations de régularisations	376 639.21	041 - Opérations de régularisations	376 639.21
<b>TOTAL</b>	<b>552 381.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>552 381.00</b>

Le Budget Primitif 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur Alain JACQUET précise qu'il n'y a pas de montant budgété pour l'entretien des rivières Anglin et Creuse contrairement au bassin de la Claise avec une somme inscrite au budget de fonctionnement. Monsieur Jean-Louis CAMUS précise que cette somme correspond aux actions menées par l'entreprise adaptée de Mézières en Brenne sur les entretiens de seuils gérés par le SMABCAC. Pour 2019, la somme de 55 000 € est inscrite au budget pour chaque bassin versant et pourrait permettre de réaliser des actions.

Monsieur Claude MERIOT explique que la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse a une équipe qui s'occupait de l'entretien des abords de rivières. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme la compétence GEMAPI a été transférée au SMABCAC, elle n'a plus l'obligation de le faire. En effet, il convient de définir les possibilités de mettre à disposition, ou de mutualiser les services de l'équipe pour assurer l'entretien nécessaire notamment au niveau des bourgs et des ouvrages d'art. Nous avons eu une confirmation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de la possibilité de solliciter cette équipe dans le cadre des futurs contrats territoriaux. Les modalités de mutualisation des services restent à définir.

## Point sur les 3 bassins versants :

### 1- Avant-Projet du Contrat Anglin

Il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'Anglin et ses affluents pour répondre aux prérogatives de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, l'objectif phare étant l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Sur le bassin de l'Anglin, l'élaboration du projet s'est effectuée dans le cadre d'un projet Contrat Territorial entre :

- Agence de l'eau Loire Bretagne,
- Régions Centre Val de Loire et Nouvelle Aquitaine,
- Le Conseil Départemental de la Creuse (23),
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC),
- Le SMABCAC,

Les derniers kilomètres étudiés portaient sur le département de la Vienne, territoire géré par le SYAGC qui devrait être co-signataire du contrat territorial.

Le projet a été construit à partir :

- De l'état des lieux des eaux superficielles du SDAGE 2013,
- De l'étude menée par SERAMA pour le compte du Syndicat d'aménagement du Bassin de l'Anglin.

Cette étude couvre l'intégralité du bassin versant de l'Anglin sur le territoire du SMABCAC. Elle a permis la synthèse des données existantes et la réalisation d'un diagnostic en 3 phases :

- Etat des lieux du bassin versant et diagnostic des cours d'eau sélectionnés,
- Définition des Enjeux/objectifs de gestion sur le territoire,
- Proposition d'un programme d'actions chiffrées avec les dispositifs de suivis associés.

Le programme d'actions global a été repris par Romain FIORE pour l'adapter aux capacités techniques et financières du SMABCAC et à celui du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Cette première présentation au Comité Syndical s'est attachée à présenter les actions qui pourraient rentrer dans le projet de Contrat Territorial. La restauration de la continuité écologique est aujourd'hui une priorité sur une partie du bassin versant (plusieurs cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement). Le SMABCAC pourrait s'engager sur les ouvrages où les propriétaires ont signifiés leur accord. Des aménagements du lit notamment de la diversification des écoulements ou de la reconstitution de matelas alluvial à partir d'apports en cailloux sont envisagés sur près de 1 400 m de rivières. Une autre action forte consistera à proposer la protection des berges sur des zones d'élevage où le piétinement pose ou peut poser des problèmes sur la qualité des eaux notamment en érodant les berges et en piétinant le lit. D'autres actions viendront compléter ce programme :

- Restauration de la végétation,
- Gestion d'embâcles,
- Suivi de la qualité de l'eau....

L'ensemble de ces actions s'attachent à améliorer la qualité des masses d'eau préconisé par le SDAGE Loire Bretagne et les différentes réglementations nationales et européennes

Globalement, sur la durée des 6 années d'un contrat territorial, en moyenne, le reste à charge des actions a été déterminé pour respecter le montant des 55 000 € d'autofinancement sur ce bassin.

Monsieur le Président indique que le travail est précis, satisfaisant au niveau financier, et que les projets sont réalisables et doivent aboutir.

## **2- Le Bassin de la Creuse**

Sur le Bassin Versant de la Creuse, la commune d'Argenton-sur-Creuse lance les démarches de mise en conformité des quatre seuils présents sur la commune : Seuil du Camping, Seuil du Moulin de Saint-Etienne, Seuil du Moulin de Varenne, Seuil du Moulin Rabois. Si des décisions sont encore à prendre quant au positionnement du SMABCAC sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ce dernier apporte déjà son aide technique avec la rédaction du CCAP, CCTP et règlement de consultation qui seront transmis aux partenaires pour relecture dans la semaine à venir.

Dans le cadre de la mise en place du Contrat Territorial Creuse, la prochaine étape sera la rencontre avec les propriétaires concernés par le programme de travaux sur la Creuse et ses affluents.

## **3- Le bassin de la Claise**

Sur le bassin de la Claise, il convient de finaliser les procédures de marché public. Les documents rédigés, pour la procédure passée en 2018, ont commencés à être reprise mais ils doivent être adaptés notamment au nouveau code de la Commande publique. Les procédures devraient être lancées prochainement.

## **4- Animation**

Anaïs et Romain ont participé à 2 animations auprès de 2 classes de BTS Gestions et Protection de la Nature venus découvrir la Brenne (Lycée agricole de Vendôme – 41 – Lycée agricole Le Chesnoys les Barres à Nogent sur Vernisson – 45).

Le SMABCAC prépare 3 réunions d'information sur le SAGE, ces réunions s'adressent à l'ensemble des élus municipaux du territoire.

Le 9 juin, le SMABCAC occupera un stand d'information au salon organisé par l'Association Agrée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Le Blanc.

## **Renouvellement des 2 postes de techniciens de rivières :**

Les membres du Comité Syndical ont décidé de renouveler les 2 emplois de Techniciens de rivières contractuels, de droit public, à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée déterminée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2022.

## Délibérations :

### 1 - Régularisation de transferts de subventions d'investissement reçues

De nombreuses immobilisations figuraient à l'actif du Syndicat alors que les biens concernés n'étaient ni la propriété du syndicat, ni n'avaient été mis à sa disposition, ni reçus en affectation. Par conséquent, c'est à tort qu'ils étaient inscrits à l'inventaire.

Un certain nombre de ces immobilisations avaient bénéficié de subventionnements de divers organismes. Ces subventions étaient amorties sur le même rythme et sur la même durée que les biens ainsi financés.

Il convient donc :

-d'une part de rectifier l'imputation de ces subventions pour les comptabiliser à des comptes de subventions non transférables. Le changement d'imputation s'effectuera par opération d'ordre budgétaire au sein de la section d'investissement. Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2019.

-d'autre part de corriger les amortissements qui ont été comptabilisés. Cette régularisation fait intervenir le compte **1068 « Excédents de fonctionnement reportés »** en contrepartie des comptes de haut de bilan à rectifier. Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire, donc sans impact sur le résultat de l'exercice.

Le Comité syndical après en avoir délibéré a autorisé les changements d'imputation des subventions et demande au comptable syndical à passer les écritures de corrections récapitulées ci-dessous.

**D 1068 : + 59 770,88€**

**C 13911 : + 24 054,64€**

**C 13912 : + 6 522,36€**

**C 13913 : + 1 315,00€**

**C 13916 : + 1 092,52€**

**C 13917 : + 26 786,36€**

### 2-Régularisation des amortissements de biens cédés à titre gratuit par le Syndicat de l'Anglin

Par délibération en date du 21/12/2018 le syndicat a accepté la cession à titre gratuit de biens par le Syndicat de la Vallée de l'Anglin. Ce syndicat ne pratiquait pas l'amortissement compte tenu de la nomenclature comptable qui lui était applicable.

Le cadre comptable de la M14 dispose que les immobilisations ainsi reçues doivent être amorties dans les mêmes conditions que les immobilisations acquises en propre par la collectivité qui les reçoit.

Cette régularisation fait intervenir le compte **1068 « Excédents de fonctionnement reportés »** en contrepartie des comptes de haut de bilan à rectifier. Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire, donc sans impact sur le résultat de l'exercice.

Le Comité syndical après en avoir délibéré autorise le comptable à passer les écritures de corrections récapitulées ci-dessous.

**D 1068 : + 9 360,27€**

**C 28182 : + 8 276,50€**

**C 28183 : + 1 083,77€**

### 3-Répartitions Fiscales 2019

Monsieur le Président a donné lecture aux membres du Comité Syndical du tableau de répartition de la Taxe GEMAPI et des participations pour la Communauté d'Agglomération ainsi que pour les Communautés de Communes adhérentes pour l'année 2019.

Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Taxe GEMAPI	Participation
CdC Brenne - Val de Creuse	110 819,32 €	
CdC Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse	69 043,51 €	
CdC Marche Occitane - Val d'Anglin	55 272,75 €	
CdC Cœur de Brenne	42 688,80 €	
CdC Val de l'Indre Brenne		25 706,47 €
CA Châteauroux Métropole		12 183,46 €
Monts et Vallées Ouest Creuse		9 507,32 €
Châtillonnais en Berry		565,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>277 824,38 €</b>	<b>47 962,46 €</b>

Monsieur Jean-Louis CAMUS remercie les membres présents, ainsi que Monsieur René BERNARD pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes de DOUADIC et clôture la séance.

Fait à Mézières en Brenne, le 26 avril 2019



Le Président

  
Jean-Louis CAMUS